



SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JANVIER 2009

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Candiac, tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le 19 janvier 2009, à 19 h, à laquelle il y avait quorum, le tout conformément à la loi.

Sont présent(e)s : Monsieur le conseiller Vincent Chatel
 Monsieur le conseiller Ronald Cormier
 Monsieur le conseiller Normand Dyotte
 Madame la conseillère Thérèse Gatien
 Monsieur le conseiller Kevin Vocino

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire suppléant
Charles-André Fortier

Sont aussi présent(e)s : Monsieur Serge Drouin, directeur général
 Madame Carole Lemaire, greffière
 Monsieur Patrick Quirion, trésorier, Service des finances et de
 l'informatique
 Madame Marie Dupont, directrice, Service planification et
 développement du territoire

Est absent : Monsieur le maire André J. Côté

PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

09-01-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté, avec l'ajout au point 58 « divers » du sujet suivant :

58) Aide financière – neuvième tournoi de ringuette Roussillon

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption – procès-verbal de la séance extraordinaire budget du 8 décembre 2008
3. Adoption – procès-verbal de la séance ordinaire du 8 décembre 2008
4. 61^e anniversaire du drapeau fleurdelisé
5. Aide financière – FADOQ – Jeux des aînés Rive-Sud-Suroît 2009
6. Aide financière – Société canadienne de la Croix-Rouge, division du Québec
7. Inscription au congrès 2009 – Union des municipalités du Québec
8. Nomination délégué – Régie intermunicipale de police Roussillon
9. Prolongation d'embauche – adjointe administrative, Direction générale et Mairie – col blanc surnuméraire – année 2009
10. Prolongation d'embauche – commis, Cour municipale, Service du greffe – col blanc surnuméraire – année 2009
11. Union des municipalités du Québec (UMQ) – adhésion 2009
12. Autorisation signature – cession bassin de rétention, parc de Sardaigne et marais – projet de développement « Les Cités d'Europe »
13. Autorisation signature – cession rue de Dinard (lot 3 387 405), rue de Dunham (lot 3 387 383) et partie rue Danube (lot 3 387 406)
14. Autorisation signature – cession rue de Douvrin (lot 3 579 156), rue de Domérat (lot 3 579 158), partie rue Danube (lot 3 579 157) et partie rue de Darvault (lots 3 579 159 et 3 630 340)
15. Autorisation signature – cession rue de Chablis (lot 3 139 446), avenue Charlemagne (lots 3 080 476 et 3 080 477) et sentier piéton (lot 3 080 471)
16. Approbation – comptes à payer – décembre 2008 et janvier 2009
17. Approbation – dépenses incompressibles – décembre 2008
18. Dépôt du rapport des virements budgétaires – période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2008
19. Adoption budget 2009 – Conseil intermunicipal de transport Le Richelain (CIT Le Richelain)
20. Adoption quote-part 2009 – Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)
21. Adoption budget 2009 – Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie (RAEBL)
22. Délégation de pouvoir – appel d'offres – assurances collectives
23. Mandat – conseiller en ressources humaines
24. Financement des honoraires pour les projets de parcs 2009
25. Nomination représentant – comité de surveillance – Récupération J.M. Langlois
26. Approbation des dépenses – divers équipements pour la division Travaux publics
27. Octroi de contrat – mandat services professionnels – inspection bornes d'incendie – années 2009-2010-2011 – appel d'offres 8033-TP
28. Octroi de contrat – mandat services professionnels – contrôle biologique des insectes piqueurs – appel d'offres 8034-TP

29. Octroi de contrat – travaux d'entretien du réseau d'éclairage public – appel d'offres 8036-TP
30. Octroi de contrat – travaux spécialisés en électricité de bâtiments et stations de pompage – appel d'offres 8037-TP
31. Prolongation d'embauche – technicien en bâtiment, Service planification et développement du territoire – col blanc étudiant – année 2009
32. Approbation – plans d'implantation et d'intégration architecturale – CCU du 17 décembre 2008
33. Approbation – plans d'implantation et d'intégration architecturale – CCU du 14 janvier 2009
34. Mandat – élaboration d'une vision d'aménagement et de développement du « Quadrant sud-est »
35. Prolongation d'embauche – secrétaire, Service des loisirs – col blanc surnuméraire – année 2009
36. Prolongation d'embauche – commis, Service des loisirs – col blanc étudiant – année 2009
37. Embauche appariteur, Service des loisirs – col bleu surnuméraire – année 2009
38. Réembauche appariteurs, Service des loisirs – col bleu surnuméraire – année 2009
39. Octroi de contrat – acquisition de jeux – enfants de 5-12 ans
40. Aide financière aux athlètes – championnat majeur – baseball
41. Aide financière aux athlètes – championnat majeur – baseball
42. Aide financière aux athlètes – championnat majeur – baseball
43. Aide financière aux athlètes – championnat majeur – baseball
44. Aide financière aux athlètes – championnat majeur – baseball
45. Aide financière aux athlètes – championnat majeur – baseball
46. Aide financière aux athlètes – championnat majeur – baseball
47. Aide financière aux athlètes – championnat majeur – baseball
48. Aide financière aux athlètes – championnat majeur – baseball
49. Aide financière aux athlètes – championnat majeur – volleyball
50. Octroi de contrat – acquisition appareils respiratoires et cylindres – appel d'offres 8038-IN
51. Avis de motion – règlement 1197 décrétant un emprunt au montant de 1 200 000 \$ pour l'aménagement d'un amphithéâtre extérieur au parc de la Promenade
52. Avis de motion – règlement 1223 modifiant le règlement 908 établissant un programme de revitalisation dans un secteur de la Ville de Candiac de façon à prolonger la durée du programme
53. Avis de motion – règlement 1224 modifiant le règlement 917 relatif à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) afin d'assujettir les zones H03-336 et H03-339 à un P.I.I.A. et de leurs attribuer des objectifs et des critères d'évaluation
54. Avis de motion – règlement 2001-04 modifiant le règlement 2001-03 concernant la protection contre les incendies dans les édifices résidentiels de plus de six logements

55. Emprunt temporaire – règlement 1195 décrétant un emprunt au montant de 471 000 \$ pour l'exécution des travaux de canalisations souterraines pour les services d'utilités publiques dans le secteur « Les Cours Candiac », phase III A, rue de Sicile
56. Règlement 1219 modifiant le règlement de zonage 555 de façon à modifier les limites de la zone C06-608 pour créer les zones CONS06-635 et P06-636 et d'ajouter une grille des usages et normes applicable à chacune des nouvelles zones
 - Assemblée publique de consultation
 - Adoption du règlement
57. Adoption – règlement 1222 modifiant le règlement 1184 décrétant un emprunt au montant de 1 388 000 \$ pour l'exécution des travaux de canalisations souterraines pour les services d'utilités publiques dans le secteur « Les Cours Candiac », phase II A
58. Divers
59. Parole au public
60. Levée de la séance

**09-01-02 ADOPTION – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
BUDGET DU 8 DÉCEMBRE 2008**

CONSIDÉRANT QUE copie du procès-verbal de la séance extraordinaire budget du 8 décembre 2008 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve le procès-verbal de la séance extraordinaire budget du 8 décembre 2008.

**09-01-03 ADOPTION – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
8 DÉCEMBRE 2008**

CONSIDÉRANT QUE copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 décembre 2008 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 décembre 2008.

09-01-04 61^E ANNIVERSAIRE DU DRAPEAU FLEURDELISÉ

CONSIDÉRANT QUE le 21 janvier 1948, le gouvernement édictait pour le Québec le fleurdelisé comme drapeau officiel;

CONSIDÉRANT QUE le même jour, le drapeau officiel était hissé, pour la première fois, sur la tour principale de l'Hôtel du Parlement, à Québec;

CONSIDÉRANT QUE depuis cette date le drapeau officiel est devenu le principal emblème du Québec;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac souligne le 61^e anniversaire de l'officialisation du fleurdelisé comme drapeau officiel du Québec.

09-01-05 AIDE FINANCIÈRE – FADOQ – JEUX DES AÎNÉS RIVE-SUD-SUROÏT 2009

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière reçue de la FADOQ concernant la dix-septième édition des Jeux des aînés Rive-Sud-Suroît;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac accorde à la FADOQ, région Rive-Sud-Suroît, une aide financière au montant de 500 \$, dans le cadre de la dix-septième édition des Jeux des aînés Rive-Sud-Suroît;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-110-00-971.

09-01-06 AIDE FINANCIÈRE – SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE, DIVISION DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT l'entente intervenue avec la Société canadienne de la Croix-Rouge, division du Québec, le 31 mars 2008;

CONSIDÉRANT QUE selon ladite entente la Ville de Candiac s'engage à verser un montant annuel équivalent à 0,10 \$ par personne à la campagne de collecte de fonds de la Croix-Rouge;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac verse à la Société canadienne de la Croix-Rouge, division du Québec une aide financière de 1 629,40 \$, pour l'année 2009;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-110-00-971.

09-01-07 INSCRIPTION AU CONGRÈS 2009 – UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise l'inscription de monsieur le maire André J. Côté, madame la conseillère Thérèse Gatien, messieurs les conseillers Ronald Cormier, Charles-André Fortier, Normand Dyotte et le directeur général monsieur Serge Drouin, aux assises 2009 de l'Union des municipalités du Québec, les 14, 15 et 16 mai 2009 à Gatineau;

QUE le trésorier soit autorisé à rembourser aux représentants de la Ville, sur présentation des pièces justificatives, les frais de déplacement ou tous les autres frais relatifs à la tenue du congrès;

QUE les deniers requis au paiement de ces dépenses soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-110-00-313.

09-01-08 NOMINATION DÉLÉGUÉ – RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE ROUSSILLON

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale relative au maintien de la Régie intermunicipale de police Roussillon intervenue entre les municipalités de Saint-Mathieu et Saint-Philippe et les villes de Candiac, Delson, La Prairie, Saint-Constant et Sainte-Catherine;

CONSIDÉRANT QUE chaque municipalité partie à l'entente doit nommer, dans les trente jours de l'entrée en vigueur de l'entente, un délégué et un substitut chargé de remplacer le délégué lorsque celui-ci ne peut assister à une assemblée;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac désigne monsieur le maire André J. Côté pour agir à titre de délégué au conseil d'administration de la Régie intermunicipale de police Roussillon et que madame la conseillère Thérèse Gatien soit désignée à titre de substitut.

**09-01-09 PROLONGATION D'EMBAUCHE – ADJOINTE ADMINISTRATIVE,
DIRECTION GÉNÉRALE ET MAIRIE – COL BLANC SURNUMÉRAIRE
– ANNÉE 2009**

CONSIDÉRANT QUE madame Diane Dufault a été embauchée au poste d'adjointe administrative, col blanc surnuméraire, Direction générale et Mairie, pour l'année 2008;

CONSIDÉRANT QUE la charge de travail à la Direction générale et Mairie justifie la prolongation de la période d'embauche de madame Dufault jusqu'au 31 décembre 2009;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac accepte de prolonger la période d'embauche de madame Diane Dufault, au poste d'adjointe administrative, classe « D », col blanc surnuméraire, Direction générale et Mairie, pour l'année 2009, selon les besoins du service, le tout selon les termes et conditions de la convention collective en vigueur des employés cols blancs du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2912;

QUE les deniers requis au paiement du salaire de madame Dufault soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-130-00-116.

**09-01-10 PROLONGATION D'EMBAUCHE – COMMIS, COUR MUNICIPALE,
SERVICE DU GREFFE – COL BLANC SURNUMÉRAIRE – ANNÉE 2009**

CONSIDÉRANT QUE madame Jasmine Ruel a été embauchée au poste de commis, col blanc surnuméraire, Cour municipale, Service du greffe, pour l'année 2008;

CONSIDÉRANT QUE la charge de travail à la Cour municipale, Service du greffe justifie la prolongation de la période d'embauche de madame Ruel jusqu'au 31 décembre 2009;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac accepte de prolonger la période d'embauche de madame Jasmine Ruel, au poste de commis, classe « B », col blanc surnuméraire, Cour municipale, Service du greffe, pour l'année 2009, selon les besoins du service, le tout selon les termes et

conditions de la convention collective en vigueur des employés cols blancs du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2912;

QUE les deniers requis au paiement du salaire de madame Ruel soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-120-00-116.

09-01-11 UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) – ADHÉSION 2009

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Candiac désire renouveler son adhésion à l'Union des municipalités du Québec;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac renouvelle son adhésion à l'Union des municipalités du Québec pour l'année 2009;

QUE le trésorier soit autorisé à payer la cotisation annuelle, incluant la tarification au centre de ressources municipales, pour un montant total de 16 531,11 \$, toutes taxes incluses;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-110-00-494.

**09-01-12 AUTORISATION SIGNATURE – CESSION BASSIN DE RÉTENTION,
PARC DE SARDAIGNE ET MARAIS – PROJET DE DÉVELOPPEMENT
« LES CITÉS D'EUROPE »**

CONSIDÉRANT le protocole d'entente intervenu avec le promoteur Développements urbains Candiac inc. relativement au projet de développement « Les Cités d'Europe »;

CONSIDÉRANT QUE conformément aux dispositions dudit protocole d'entente, le promoteur doit céder à la Ville le bassin de rétention, le parc de Sardaigne et le marais faisant partie du projet;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le maire, monsieur André J. Côté, ou en cas d'incapacité d'agir le maire suppléant, et la greffière, madame Carole Lemaire, ou en cas d'incapacité d'agir l'assistante greffière, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents requis à la cession par Développements urbains Candiac inc. à la Ville de Candiac, du marais, lot trois millions sept cent trente-huit mille neuf cent trente-sept (3 738 937), du bassin de rétention, lot trois millions

neuf cent soixante-quinze mille six cent dix-sept (3 975 617) et du parc de Sardaigne, lot trois millions neuf cent soixante-quinze mille six cent dix-huit (3 975 618) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Laprairie;

QUE tous les frais et honoraires inhérents à cette transaction soient assumés par le promoteur Développements urbains Candiac inc.;

QUE la résolution 07-03-30 soit, par la présente, abrogée.

09-01-13 AUTORISATION SIGNATURE – CESSION RUE DE DINARD (LOT 3 387 405), RUE DE DUNHAM (LOT 3 387 383) ET PARTIE RUE DANUBE (LOT 3 387 406)

CONSIDÉRANT le protocole d'entente intervenu avec le promoteur Groupe Maison Candiac inc., relativement au projet de développement « Île de France », phase I, rues de Dinard et de Dunham;

CONSIDÉRANT QUE selon les dispositions dudit protocole d'entente le promoteur doit céder à la Ville les rues faisant partie du projet;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Réjean Vigneault, ing., directeur des Services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le maire, monsieur André J. Côté, ou en cas d'incapacité d'agir le maire suppléant, et la greffière, madame Carole Lemaire, ou en cas d'incapacité d'agir l'assistante greffière, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents requis à la cession par Groupe Maison Candiac inc. à la Ville de Candiac, de la rue de Dinard, lot trois millions trois cent quatre-vingt-sept mille quatre cent cinq (3 387 405), de la rue de Dunham, lot trois millions trois cent quatre-vingt-sept mille trois cent quatre-vingt-trois (3 387 383) et partie de la rue Danube, lot trois millions trois cent quatre-vingt-sept mille quatre cent six (3 387 406), du cadastre du Québec, circonscription foncière de Laprairie;

QUE tous les frais et honoraires inhérents à cette transaction soient assumés par le promoteur Groupe Maison Candiac inc.

09-01-14 AUTORISATION SIGNATURE – CESSION RUE DE DOUVRIN (LOT 3 579 156), RUE DE DOMÉRAT (LOT 3 579 158), PARTIE RUE DANUBE (LOT 3 579 157) ET PARTIE RUE DE DARVAULT (LOTS 3 579 159 ET 3 630 340)

CONSIDÉRANT le protocole d'entente intervenu avec le promoteur Groupe Maison Candiac inc., relativement au projet de développement « Île de France », phase 2A, rues de Domérat, de Douvrin, de Darvault (partie), Danube (partie) et avenue de Deauville (partie);

CONSIDÉRANT QUE selon les dispositions dudit protocole d'entente le promoteur doit céder à la Ville les rues faisant partie du projet;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Réjean Vigneault, ing., directeur des Services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le maire, monsieur André J. Côté, ou en cas d'incapacité d'agir le maire suppléant, et la greffière, madame Carole Lemaire, ou en cas d'incapacité d'agir l'assistante greffière, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents requis à la cession par Groupe Maison Candiac inc. à la Ville de Candiac, de la rue de Douvrin, lot trois millions cinq cent soixante-dix-neuf mille cent cinquante-six (3 579 156), de la rue de Domérat, lot trois millions cinq cent soixante-dix-neuf mille cent cinquante-huit (3 579 158), partie de la rue Danube, lot trois millions cinq cent soixante-dix-neuf mille cent cinquante-sept (3 579 157) et partie rue de Darvault, lot trois millions cinq cent soixante-dix-neuf mille cent cinquante-neuf (3 579 159) et lot trois millions six cent trente mille trois cent quarante (3 630 340), du cadastre du Québec, circonscription foncière de Laprairie;

QUE tous les frais et honoraires inhérents à cette transaction soient assumés par le promoteur Groupe Maison Candiac inc.

09-01-15 AUTORISATION SIGNATURE – CESSION RUE DE CHABLIS (LOT 3 139 446), AVENUE CHARLEMAGNE (LOTS 3 080 476 ET 3 080 477) ET SENTIER PIÉTON (LOT 3 080 471)

CONSIDÉRANT le protocole d'entente intervenu avec le promoteur Gestion Val Martin ltée, relativement au projet de développement « Hameau des pins », phase V, avenue Charlemagne;

CONSIDÉRANT QUE selon les dispositions dudit protocole d'entente le promoteur doit céder à la Ville les rues faisant partie du projet;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Réjean Vigneault, ing., directeur des Services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le maire, monsieur André J. Côté, ou en cas d'incapacité d'agir le maire suppléant, et la greffière, madame Carole Lemaire, ou en cas d'incapacité d'agir l'assistante greffière, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents requis à la cession par Gestion Val Martin ltée à la Ville de Candiac, de la rue de Chablis, lot trois millions cent trente-neuf mille quatre cent quarante-six (3 139 446), de l'avenue Charlemagne, lots trois millions quatre-vingt mille quatre cent soixante-seize (3 080 476) et trois millions quatre-vingt mille quatre cent soixante-dix-sept (3 080 477) et du sentier piéton, lot trois millions quatre-vingt mille quatre cent soixante et onze (3 080 471), du cadastre du Québec, circonscription foncière de Laprairie;

QUE tous les frais et honoraires inhérents à cette transaction soient assumés par le promoteur Gestion Val Martin ltée.

**09-01-16 APPROBATION – COMPTES À PAYER – DÉCEMBRE 2008 ET
JANVIER 2009**

CONSIDÉRANT le rapport préparé par le Service des finances et de l'informatique de la Ville concernant la liste des comptes à payer du mois de décembre 2008 et janvier 2009;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve la liste des comptes à payer du mois de décembre 2008 et janvier 2009 remise en copie à chacun des membres du conseil;

QUE le trésorier, monsieur Patrick Quirion ou en cas d'incapacité d'agir l'assistante trésorière, madame Sylvie Landry, soit autorisé à effectuer le paiement de ces comptes pour le mois de décembre 2008 et janvier 2009 à même les disponibilités des activités financières pour une somme de 457 418,57 \$ pour le mois de décembre 2008 et de 52 368,74 \$ pour le mois de janvier 2009 et à même les disponibilités des activités d'investissement pour une somme de 281 510,58 \$ pour le mois de décembre 2008, moins un crédit non utilisé d'une somme de 18 697,16 \$, le tout pour un total de 809 995,05 \$.

09-01-17 APPROBATION – DÉPENSES INCOMPRESSIBLES – DÉCEMBRE 2008

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des dépenses incompressibles, tel qu'il est prévu au règlement 1128, remise en copie à chacun des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac accepte la liste des dépenses incompressibles effectuées durant le mois de décembre 2008 représentant une somme de 941 910,14 \$.

09-01-18 DÉPÔT DU RAPPORT DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES – PÉRIODE DU 1^{ER} OCTOBRE AU 31 DÉCEMBRE 2008

Conformément aux dispositions du règlement 1128, les membres du conseil prennent acte du dépôt du rapport des virements budgétaires pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2008.

09-01-19 ADOPTION BUDGET 2009 – CONSEIL INTERMUNICIPAL DE TRANSPORT LE RICHELAIN (CIT LE RICHELAIN)

CONSIDÉRANT QUE le Conseil intermunicipal de transport Le Richelain a adopté ses prévisions budgétaires 2009, le 6 novembre 2008 par la résolution 2008-094;

CONSIDÉRANT QUE le CIT Le Richelain doit faire adopter ses prévisions budgétaires 2009 par les municipalités membres;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac adopte le budget du CIT Le Richelain pour l'année 2009 et autorise le trésorier à verser la somme de 335 693 \$, représentant la quote-part de la Ville de Candiac pour l'année 2009;

QUE les derniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-370-00-921 de l'exercice financier 2009.

09-01-20 ADOPTION QUOTE-PART 2009 – COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM)

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) a déposé ses prévisions budgétaires pour l'année 2009 lors de l'assemblée du 13 novembre dernier;

CONSIDÉRANT QUE les villes faisant partie de la CMM doivent adopter leur quote-part respective pour l'année 2009;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise le trésorier à verser selon les modalités prévues, la somme de 359 209 \$ représentant la quote-part de la Ville pour l'année 2009;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-110-00-951.

**09-01-21 ADOPTION BUDGET 2009 – RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX
DU BASSIN DE LAPRAIRIE (RAEBL)**

CONSIDÉRANT QUE la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie a adopté ses prévisions budgétaires 2009 le 9 octobre 2008 par la résolution 08-10-67;

CONSIDÉRANT QUE la Régie doit faire adopter son budget par les municipalités membres;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac adopte le budget 2009 de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie et autorise le trésorier à verser à la Régie, selon les modalités prévues, la somme de 1 254 980 \$ représentant la quote-part pour les coûts d'exploitation et le service de la dette;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités des postes budgétaires 02-414-01-921 et 02-414-01-922.

**09-01-22 DÉLÉGATION DE POUVOIR – APPEL D'OFFRES – ASSURANCES
COLLECTIVES**

CONSIDÉRANT QUE la Ville accepte la recommandation du Groupe financier AGA inc. de procéder à un appel d'offres pour son régime d'assurance collective;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire pour la Ville, dans le cadre du regroupement, de déléguer à l'une des municipalités du regroupement les pouvoirs nécessaires pour demander des soumissions par voie d'appel d'offres public;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE la Ville de Candiac délègue à la Ville de Drummondville les pouvoirs nécessaires, pour procéder à un appel d'offres public afin d'obtenir des soumissions pour le régime d'assurance collective de chacune des municipalités formant le regroupement de l'Estrie-Montérégie, et ce,

par l'intermédiaire du Groupe financier AGA inc. agissant à titre de consultant expert en assurance collective pour et au nom du regroupement.

09-01-23 MANDAT – CONSEILLER EN RESSOURCES HUMAINES

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de mandater un conseiller pour assister les directeurs de la Ville relativement aux différents dossiers de ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac mandate maître Alain Gascon de la firme « Lavery, de Billy », pour agir à titre de conseiller en ressources humaines, pour la période du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009, le tout pour un montant forfaitaire annuel de 6 000 \$, excluant débours et les taxes applicables;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-160-00-416.

09-01-24 FINANCEMENT DES HONORAIRES POUR LES PROJETS DE PARCS 2009

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Ville de Candiac a adopté le programme triennal d'immobilisations 2009-2010-2011 le 8 décembre 2008;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit mandater des professionnels pour la réalisation des plans en vue de l'exécution des travaux prévus dans différents parcs;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac affecte la somme de 45 000 \$, à même le surplus accumulé non affecté, aux projets suivants :

- parc de planches à roulettes 15 000 \$ poste budgétaire 22-905-33-718;
- parc de Sardaigne 30 000 \$ poste budgétaire 22-905-90-718;

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise un emprunt au montant total de 15 000 \$ au fonds de roulement pour le projet d'aménagement paysager du Centre Roméo-V.-Patenaude, remboursable en cinq versements annuels, égaux et consécutifs et que les dépenses soient imputées au poste budgétaire 22-905-54-718.

**09-01-25 NOMINATION REPRÉSENTANT – COMITÉ DE SURVEILLANCE –
RÉCUPÉRATION J.M. LANGLOIS**

CONSIDÉRANT QUE le décret 638-96, adopté le 29 mai 1996, autorisait l'agrandissement du dépôt de matériaux secs Enfouissement J.M. Langlois inc. (maintenant Récupération J.M. Langlois inc.) et exigeait la formation d'un comité de surveillance;

CONSIDÉRANT QUE le comité de surveillance doit être composé, entre autres, d'un représentant des citoyens de Candiac nommé par ces derniers et d'une personne désignée par la Ville de Candiac;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac désigne monsieur Réjean Vigneault, ing., directeur des Services techniques, à titre de représentant de la Ville de Candiac, pour siéger au comité de surveillance du site de dépôt de matériaux secs Récupération J.M. Langlois inc., pour l'année 2009, tel que requis par le décret 638-96.

**09-01-26 APPROBATION DES DÉPENSES – DIVERS ÉQUIPEMENTS POUR LA
DIVISION TRAVAUX PUBLICS**

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption du programme triennal d'immobilisations, le conseil municipal a approuvé le projet d'achat de divers équipements pour la division Travaux publics (projet 2009-599);

CONSIDÉRANT QUE les achats se feront auprès de différents fournisseurs;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise monsieur Robert Martineau, ing., directeur de la division Travaux publics, à procéder à l'achat de divers équipements jusqu'à concurrence d'un montant de 17 000 \$. Monsieur Martineau doit cependant se conformer à la politique d'acquisition de biens et services, au règlement 1128 ainsi qu'à la *Loi sur les cités et villes*;

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise un emprunt au montant maximal de 17 000 \$ au fonds de roulement, remboursable en cinq versements annuels égaux et consécutifs et que les dépenses soient imputées au poste budgétaire 22-905-99-783.

**09-01-27 OCTROI DE CONTRAT – MANDAT SERVICES PROFESSIONNELS –
INSPECTION BORNES D’INCENDIE – ANNÉES 2009-2010-2011 –
APPEL D’OFFRES 8033-TP**

CONSIDÉRANT QUE le contrat d’inspection des bornes d’incendie du réseau d’aqueduc s’est terminé le 31 décembre 2008 et que la Ville désire poursuivre ce projet pour les trois prochaines années;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac a procédé par appel d’offres public avec système d’évaluation et de pondération des offres pour l’exécution de ce mandat;

CONSIDÉRANT QUE cet appel d’offres a été publié dans le journal « Constructo » et dans le système électronique d’appel d’offres Sé@o;

CONSIDÉRANT QUE lors de l’ouverture des soumissions, le 1^{er} décembre 2008, deux entreprises ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection composé de messieurs Réjean Vigneault, ing., Robert Martineau, ing., Gaétan Robitaille et Richard Taylor, à titre de secrétaire du comité;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie à la compagnie « Aqua Data inc. », 95, 5^e Avenue, Pincourt, (Québec) J7V 5K8, soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage, le contrat d’entretien du réseau de distribution d’eau ainsi que la fourniture d’un registre de gestion informatisée pour les quelques 560 bornes d’incendie et les 74 km de conduites d’eau potable sur le territoire, pour les années 2009, 2010 et 2011, selon les prix unitaires inscrits au bordereau de prix et pour un montant approximatif de 47 723,55 \$, toutes taxes incluses, pour l’année 2009, de 49 145,78 \$, toutes taxes incluses, pour l’année 2010 et de 50 647,01 \$, toutes taxes incluses, pour l’année 2011, le tout selon les termes et conditions stipulés aux documents d’appel d’offres 8033-TP;

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-413-00-545, entretien préventif réseau aqueduc local.

**09-01-28 OCTROI DE CONTRAT – MANDAT SERVICES PROFESSIONNELS –
CONTRÔLE BIOLOGIQUE DES INSECTES PIQUEURS – APPEL
D’OFFRES 8034-TP**

CONSIDÉRANT QUE le contrat de contrôle biologique des insectes piqueurs s’est terminé le 31 décembre 2008 et que la Ville désire poursuivre ce projet;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac a procédé par appel d'offres public avec système d'évaluation et de pondération des offres pour l'exécution de ce mandat;

CONSIDÉRANT QUE cet appel d'offres a été publié dans le journal « Constructo » et dans le système électronique d'appel d'offres Sé@o;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'ouverture des soumissions, le 1^{er} décembre 2008, deux entreprises ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection composé de messieurs Réjean Vigneault, ing., Robert Martineau, ing., Gaétan Robitaille et Richard Taylor, à titre de secrétaire du comité;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie à la compagnie « GDG Environnement Itée », 430, St-Laurent, 2e étage, Trois-Rivières (Québec) G8T 6H3, soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage, le mandat de services professionnels pour effectuer le contrôle biologique des insectes piqueurs, pour une somme de 58 130,63 \$, toutes taxes incluses, pour l'année 2009; ce contrat pourra être renouvelé à la discrétion du conseil jusqu'à concurrence de deux années additionnelles au coût de 61 037,16 \$, toutes taxes incluses, pour l'année 2010 et de 62 257,90 \$, toutes taxes incluses, pour l'année 2011, le tout selon les clauses et conditions contenues aux documents d'appel d'offres 8034-TP;

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-454-00-491, traitement des insectes piqueurs.

09-01-29 OCTROI DE CONTRAT – TRAVAUX D'ENTRETIEN DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC – APPEL D'OFFRES 8036-TP

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'entretien du réseau d'éclairage public s'est terminé le 31 décembre 2008 et que la Ville désire poursuivre ce projet pour les trois prochaines années;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres a été publié dans le journal « Constructo » et dans le système électronique d'appel d'offres Sé@o;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'ouverture des soumissions, le 15 décembre 2008, quatre entreprises ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Robert Martineau ing., directeur, division Travaux publics;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie à la compagnie « Électricité Laurent Sorel », 15, de l'Industrie, Saint-Rémi (Québec) J0L 2L0, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux d'entretien du réseau d'éclairage public, pour les années 2009, 2010 et 2011, selon les prix unitaires inscrits au bordereau de prix et pour un montant total approximatif de 134 942,06 \$, toutes taxes incluses, et ce, selon les termes et conditions stipulés aux documents d'appel d'offres 8036-TP;

QUE les deniers requis au paiement de ces dépenses soient puisés à même les disponibilités des postes budgétaires 02-340-00-521 et 02-355-00-521.

09-01-30 OCTROI DE CONTRAT – TRAVAUX SPÉCIALISÉS EN ÉLECTRICITÉ DE BÂTIMENTS ET STATIONS DE POMPAGE – APPEL D'OFFRES 8037-TP

CONSIDÉRANT QUE le contrat de travaux spécialisés en électricité s'est terminé le 31 décembre 2008 et que la Ville désire poursuivre ce projet pour les trois prochaines années;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres a été publié dans le journal « Constructo » et dans le système électronique d'appel d'offres Sé@o;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'ouverture des soumissions, le 15 décembre 2008, trois entreprises ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Robert Martineau ing., directeur, division Travaux publics;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie à la compagnie « Électricité Laurent Sorel », 15, de l'Industrie, Saint-Rémi (Québec) J0L 2L0, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux spécialisés en électricité de bâtiments et stations de pompage, pour les années 2009, 2010 et 2011, selon les prix unitaires inscrits au bordereau de prix et pour un montant total approximatif de 187 936,88 \$, toutes taxes incluses, et ce, selon les termes et conditions stipulés aux documents d'appel d'offres 8037-TP;

QUE les deniers requis au paiement de ces dépenses soient puisés à même les disponibilités des postes budgétaires suivants :

02-190-01-522	02-290-04-522	02-310-01-522	02-310-00-539
02-320-02-521	02-415-01-521	02-701-20-522	02-701-21-522
02-701-23-522	02-701-25-522	02-701-26-522	02-701-40-522
02-701-50-522	02-702-31-522	02-702-32-522	02-702-33-522

**09-01-31 PROLONGATION D'EMBAUCHE – TECHNICIEN EN BÂTIMENT,
SERVICE PLANIFICATION ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE –
COL BLANC ÉTUDIANT – ANNÉE 2009**

CONSIDÉRANT QUE madame Isabelle Martineau a été embauchée au poste de technicien en bâtiment, col blanc surnuméraire, Service planification et développement du territoire, pour l'année 2008;

CONSIDÉRANT QUE la charge de travail au Service planification et développement du territoire justifie la prolongation de la période d'embauche de madame Martineau jusqu'au 31 décembre 2009;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac accepte de prolonger la période d'embauche de madame Isabelle Martineau, au poste de technicien en bâtiment, classe « F », col blanc étudiant, Service planification et développement du territoire, pour l'année 2009, selon les besoins du service, le tout selon les termes et conditions de la convention collective en vigueur des employés cols blancs du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2912;

QUE cette étudiante soit rémunérée selon le taux horaire prévu à la grille salariale des étudiants cols blancs adoptée par la résolution 08-01-10;

QUE les deniers requis au paiement du salaire de madame Martineau soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-610-00-117.

**09-01-32 APPROBATION – PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION
ARCHITECTURALE – CCU DU 17 DÉCEMBRE 2008**

CONSIDÉRANT les demandes de permis de rénovation et d'agrandissement déposées à la Ville;

CONSIDÉRANT QUE les immeubles concernés par ces demandes de permis sont situés dans des zones assujetties aux dispositions du règlement 917 relatif à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a procédé à l'analyse des demandes lors de la réunion du 17 décembre 2008 et recommande au conseil municipal d'approuver les demandes de P.I.I.A.;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve les demandes de P.I.I.A. concernant les propriétés suivantes :

PERMIS DE CONSTRUCTION		
No recommandation	Zone concernée	Adresse et construction projetée
CCU-2008-12-07	H03-309	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la rénovation (remplacement d'une cheminée par un oriel (bay-window)) d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 1, place Halifax sur le lot 2 093 861
CCU-2008-12-08	H06-626	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant l'agrandissement (ajout d'un espace habitable au-dessus du garage) d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 110, rue de la Seine sur le lot 3 559 162

09-01-33 APPROBATION – PLANS D’IMPLANTATION ET D’INTÉGRATION ARCHITECTURALE – CCU DU 14 JANVIER 2009

CONSIDÉRANT les demandes de permis de rénovation et d'agrandissement déposées à la Ville;

CONSIDÉRANT QUE les immeubles concernés par ces demandes de permis sont situés dans des zones assujetties aux dispositions du règlement 917 relatif à un plan d’implantation et d’intégration architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d’urbanisme a procédé à l’analyse des demandes lors de la réunion du 14 janvier 2009 et recommande au conseil municipal d’approuver les demandes de P.I.I.A.;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve les demandes de P.I.I.A. concernant les propriétés suivantes :

PERMIS DE CONSTRUCTION		
No recommandation	Zone concernée	Adresse et construction projetée
CCU-2009-01-02	H03-334	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 147, avenue des Flandres sur le lot 4 145 559
CCU-2009-01-03	H03-332	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 65, rue de Fontenelle sur le lot 3 965 024

PERMIS DE LOTISSEMENT		
No recommandation	Zone concernée	Adresse et construction projetée
CCU-2009-01-04	H03-338	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant le remplacement du lot 4 070 252 pour créer les lots 4 245 555 et 4 246 256 de façon à ce que les bâtiments de type multiplex isolés sis aux 1 et 3, rue Flaubert soient localisés sur des terrains distincts.

09-01-34 MANDAT – ÉLABORATION D’UNE VISION D’AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DU « QUADRANT SUD-EST »

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac a entrepris depuis plusieurs années la planification et le développement du « Quadrant sud-est » avec l’amorce d’un projet de développement commercial et d’un projet résidentiel;

CONSIDÉRANT QUE la poursuite du développement de ce secteur nécessite de procéder à l’élaboration d’une vision d’aménagement et de développement dudit secteur dans le but d’optimiser la mise en valeur de cette partie du territoire, notamment en y incluant le site permanent de la gare intermodale;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac mandate le « Groupe Gauthier, Biancamano, Bolduc, urbanistes conseils », pour élaborer un concept d’aménagement et de développement du territoire qui reste à développer, le tout pour un montant de 22 145 \$, incluant les déboursés, mais excluant les taxes applicables;

QUE les deniers requis au paiement des honoraires professionnels soient puisés à même les disponibilités du surplus accumulé non affecté, au poste budgétaire 22-905-27-411.

09-01-35 PROLONGATION D’EMBAUCHE – SECRÉTAIRE, SERVICE DES LOISIRS – COL BLANC SURNUMÉRAIRE – ANNÉE 2009

CONSIDÉRANT QUE madame Marie-France Bourque a été embauchée au poste de secrétaire, col blanc surnuméraire, Service des loisirs, pour l’année 2008;

CONSIDÉRANT QUE la charge de travail au Service des loisirs justifie la prolongation de la période d’embauche de madame Bourque jusqu’au 31 décembre 2009;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac accepte de prolonger la période d'embauche de madame Marie-France Bourque, au poste de secrétaire, classe « C », col blanc surnuméraire, Service des loisirs, pour l'année 2009, selon les besoins du service, le tout selon les termes et conditions de la convention collective en vigueur des employés cols blancs du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2912;

QUE les deniers requis au paiement du salaire de madame Bourque soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire concerné.

**09-01-36 PROLONGATION D'EMBAUCHE – COMMIS, SERVICE DES LOISIRS
– COL BLANC ÉTUDIANT – ANNÉE 2009**

CONSIDÉRANT QUE madame Julie Murray Desrosiers a été embauchée au poste de commis, col blanc surnuméraire, Service des loisirs, pour l'année 2008;

CONSIDÉRANT QUE la charge de travail au Service des loisirs justifie la prolongation de la période d'embauche de madame Murray Desrosiers jusqu'au 31 décembre 2009;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac accepte de prolonger la période d'embauche de madame Julie Murray Desrosiers, au poste de commis, classe « B », col blanc étudiant, Service des loisirs, pour l'année 2009, selon les besoins du service, le tout selon les termes et conditions de la convention collective en vigueur des employés cols blancs du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2912;

QUE cette étudiante soit rémunérée selon le taux horaire prévu à la grille salariale des étudiants cols blancs adoptée par la résolution 08-01-10;

QUE les deniers requis au paiement du salaire de madame Murray Desrosiers soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire concerné.

**09-01-37 EMBAUCHE APPARITEUR, SERVICE DES LOISIRS – COL BLEU
SURNUMÉRAIRE – ANNÉE 2009**

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit assurer la gestion des ouvertures et fermetures des locaux municipaux et scolaires;

CONSIDÉRANT QU'il est important d'avoir une banque de ressources humaines affectées à ces tâches;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac entérine l'embauche de monsieur Claude Jr Clermont, au poste d'appariteur, col bleu surnuméraire, Service des loisirs, pour la période du 15 décembre 2008 au 31 décembre 2009, selon un horaire déterminé en fonction des besoins du service;

QUE cet employé soit rémunéré selon le taux horaire prévu à la lettre d'entente 2006-03 adoptée par la résolution 06-11-12;

QUE les deniers requis au paiement du salaire de monsieur Clermont, soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-702-21-116.

09-01-38 RÉEMBAUCHE APPARITEURS, SERVICE DES LOISIRS – COL BLEU SURNUMÉRAIRE – ANNÉE 2009

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit assurer la gestion des ouvertures et fermetures des locaux municipaux et scolaires;

CONSIDÉRANT QU'il est important d'avoir une banque de ressources humaines affectées à ces tâches;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac réembauche pour l'année 2009, les personnes dont les noms apparaissent ci-dessous au poste d'appariteur, col bleu surnuméraire, Service des loisirs, selon un horaire déterminé en fonction des besoins du service;

- Gaétan Blais
- Bernard Dubois
- Jean-Philippe Lussier
- Jean-Pierre Lussier
- Donald Richard
- Jaime Rios

QUE ces employés soient rémunérés selon le taux horaire prévu à la lettre d'entente 2006-03 adoptée par la résolution 06-11-12;

QUE les deniers requis au paiement des salaires de ces employés, soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-702-21-116.

09-01-39 OCTROI DE CONTRAT – ACQUISITION D’UN JEU – PARC HAENDEL

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à l’acquisition d’un filet à grimper modèle 4240 pour le parc Haendel;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie « Formes et jeux » est la seule compagnie en mesure de fournir les jeux produits par la compagnie Kompan inc.;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie à la compagnie « Formes et jeux », 3249, Jean-Beraud, Laval (Québec) H7T 2L2, fournisseur unique, le contrat pour la fourniture d’un filet à grimper modèle 4240, pour un montant de 35 891,17 \$, plus toutes taxes applicables;

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 22-905-55-718.

09-01-40 AIDE FINANCIÈRE AUX ATHLÈTES – CHAMPIONNAT MAJEUR – BASEBALL

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac a reçu une demande d’aide financière dans le cadre du programme d’aide aux athlètes ayant participé à un championnat majeur;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Mathias Beaulieu-Labbé est domicilié à Candiac;

CONSIDÉRANT QUE cet athlète est membre Fédération du baseball amateur du Québec;

CONSIDÉRANT sa participation au championnat provincial de baseball, moustique A, qui a eu lieu du 21 au 24 août 2008 à Gatineau, au Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les règles d’éligibilité du programme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie une aide financière de 100 \$ à monsieur Mathias Beaulieu-Labbé;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-701-10-993.

09-01-41 AIDE FINANCIÈRE AUX ATHLÈTES – CHAMPIONNAT MAJEUR – BASEBALL

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac a reçu une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide aux athlètes ayant participé à un championnat majeur;

CONSIDÉRANT QUE madame Isabella Denis est domiciliée à Candiac;

CONSIDÉRANT QUE cette athlète est membre Fédération du baseball amateur du Québec;

CONSIDÉRANT sa participation au championnat provincial de baseball, moustique A, qui a eu lieu du 21 au 24 août 2008 à Gatineau, au Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les règles d'éligibilité du programme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie une aide financière de 100 \$ à madame Isabella Denis;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-701-10-993.

09-01-42 AIDE FINANCIÈRE AUX ATHLÈTES – CHAMPIONNAT MAJEUR – BASEBALL

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac a reçu une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide aux athlètes ayant participé à un championnat majeur;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jacques Lamarche est domicilié à Candiac;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Lamarche est entraîneur et qu'il a participé au championnat provincial de baseball, moustique A, qui a eu lieu du 21 au 24 août 2008 à Gatineau, au Québec

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les règles d'éligibilité du programme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie une aide financière de 225 \$ à monsieur Jacques Lamarche;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-701-10-993.

09-01-43 AIDE FINANCIÈRE AUX ATHLÈTES – CHAMPIONNAT MAJEUR – BASEBALL

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac a reçu une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide aux athlètes ayant participé à un championnat majeur;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Matthew Lamarche est domicilié à Candiac;

CONSIDÉRANT QUE cet athlète est membre Fédération du baseball amateur du Québec;

CONSIDÉRANT sa participation au championnat provincial de baseball, moustique A, qui a eu lieu du 21 au 24 août 2008 à Gatineau, au Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les règles d'éligibilité du programme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie une aide financière de 100 \$ à monsieur Matthew Lamarche;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-701-10-993.

09-01-44 AIDE FINANCIÈRE AUX ATHLÈTES – CHAMPIONNAT MAJEUR – BASEBALL

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac a reçu une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide aux athlètes ayant participé à un championnat majeur;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Antoine Major est domicilié à Candiac;

CONSIDÉRANT QUE cet athlète est membre Fédération du baseball amateur du Québec;

CONSIDÉRANT sa participation au championnat provincial de baseball, moustique A, qui a eu lieu du 21 au 24 août 2008 à Gatineau, au Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les règles d'éligibilité du programme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie une aide financière de 100 \$ à monsieur Antoine Major;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-701-10-993.

09-01-45 AIDE FINANCIÈRE AUX ATHLÈTES – CHAMPIONNAT MAJEUR – BASEBALL

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac a reçu une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide aux athlètes ayant participé à un championnat majeur;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Michael Pambrun est domicilié à Candiac;

CONSIDÉRANT QUE cet athlète est membre Fédération du baseball amateur du Québec;

CONSIDÉRANT sa participation au championnat provincial de baseball, moustique A, qui a eu lieu du 21 au 24 août 2008 à Gatineau, au Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les règles d'éligibilité du programme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie une aide financière de 100 \$ à monsieur Michael Pambrun;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-701-10-993.

09-01-46 AIDE FINANCIÈRE AUX ATHLÈTES – CHAMPIONNAT MAJEUR – BASEBALL

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac a reçu une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide aux athlètes ayant participé à un championnat majeur;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Alexandre Paré est domicilié à Candiac;

CONSIDÉRANT QUE cet athlète est membre Fédération du baseball amateur du Québec;

CONSIDÉRANT sa participation au championnat provincial de baseball, moustique A, qui a eu lieu du 21 au 24 août 2008 à Gatineau, au Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les règles d'éligibilité du programme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie une aide financière de 100 \$ à monsieur Alexandre Paré;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-701-10-993.

**09-01-47 AIDE FINANCIÈRE AUX ATHLÈTES – CHAMPIONNAT MAJEUR –
BASEBALL**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac a reçu une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide aux athlètes ayant participé à un championnat majeur;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Alexandre Rochon-Demers est domicilié à Candiac;

CONSIDÉRANT QUE cet athlète est membre Fédération du baseball amateur du Québec;

CONSIDÉRANT sa participation au championnat provincial de baseball, moustique A, qui a eu lieu du 21 au 24 août 2008 à Gatineau, au Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les règles d'éligibilité du programme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie une aide financière de 100 \$ à monsieur Alexandre Rochon-Demers;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-701-10-993.

**09-01-48 AIDE FINANCIÈRE AUX ATHLÈTES – CHAMPIONNAT MAJEUR –
BASEBALL**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac a reçu une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide aux athlètes ayant participé à un championnat majeur;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jacob Tremblay est domicilié à Candiac;

CONSIDÉRANT QUE cet athlète est membre Fédération du baseball amateur du Québec;

CONSIDÉRANT sa participation au championnat provincial de baseball, moustique A, qui a eu lieu du 21 au 24 août 2008 à Gatineau, au Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les règles d'éligibilité du programme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie une aide financière de 100 \$ à monsieur Jacob Tremblay;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-701-10-993.

09-01-49 AIDE FINANCIÈRE AUX ATHLÈTES – CHAMPIONNAT MAJEUR – VOLLEYBALL

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac a reçu une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide aux athlètes ayant participé à un championnat majeur;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Charles-Olivier Trahan est domicilié à Candiac;

CONSIDÉRANT QUE cet athlète est membre Association régionale du sport étudiant de Richelieu;

CONSIDÉRANT sa participation au championnat provincial volleyball, qui a eu lieu du 12 au 13 avril 2008 à Rimouski, au Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les règles d'éligibilité du programme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie une aide financière de 100 \$ à monsieur Charles-Olivier Trahan;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-701-10-993.

09-01-50 OCTROI DE CONTRAT – ACQUISITION APPAREILS RESPIRATOIRES ET CYLINDRES – APPEL D'OFFRES 8038-IN

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption du programme triennal d'immobilisations, le conseil municipal a approuvé l'acquisition d'appareils respiratoires et cylindres (projet 2008-551);

CONSIDÉRANT QUE trois entreprises spécialisées ont été invitées à soumissionner;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'ouverture des soumissions, le 12 décembre 2008, deux entreprises ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Richard Taylor, responsable des achats et des ressources matérielles;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie à la compagnie « Acklands-Grainger inc. », 2420, rue de la Province, Longueuil (Québec) J4G 1G1, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'acquisition d'appareils respiratoires et cylindres, pour un montant total de 41 156,48 \$, toutes taxes incluses, et ce, selon les termes et conditions stipulés aux documents d'appel d'offres 8038-IN;

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 22-011-96-752, véhicule sécurité publique.

**09-01-51 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1197 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT
AU MONTANT DE 1 200 000 \$ POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN
AMPHITHÉÂTRE EXTÉRIEUR AU PARC DE LA PROMENADE**

Madame la conseillère Thérèse Gatien donne avis de motion de la présentation lors d'une séance du conseil, du règlement 1197 décrétant un emprunt au montant de 1 200 000 \$ pour l'aménagement d'un amphithéâtre extérieur au parc de la Promenade;

De plus, madame la conseillère Gatien demande la dispense de lecture de ce règlement puisque chacun des membres du conseil a reçu une copie du projet. La dispense de lecture est accordée.

**09-01-52 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1223 MODIFIANT LE RÈGLEMENT
908 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME DE REVITALISATION DANS UN
SECTEUR DE LA VILLE DE CANDIAC DE FAÇON À PROLONGER LA
DURÉE DU PROGRAMME**

Monsieur le conseiller Vincent Chatel donne avis de motion de la présentation lors d'une séance du conseil, du règlement 1223 modifiant le règlement 908 établissant un programme de revitalisation dans un secteur de la Ville de Candiac de façon à prolonger la durée du programme;

De plus, monsieur le conseiller Chatel demande la dispense de lecture de ce règlement puisque chacun des membres du conseil a reçu une copie du projet. La dispense de lecture est accordée.

09-01-53 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1224 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 917 RELATIF À UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) AFIN D'ASSUJETTIR LES ZONES H03-336 ET H03-339 À UN P.I.I.A. ET DE LEURS ATTRIBUER DES OBJECTIFS ET DES CRITÈRES D'ÉVALUATION

Monsieur le conseiller Kevin Vocino donne avis de motion de la présentation lors d'une séance du conseil, du projet de règlement 1224 modifiant le règlement 917 relatif à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) afin d'assujettir les zones H03-336 et H03-339 à un P.I.I.A. et de leurs attribuer des objectifs et des critères d'évaluation;

De plus, monsieur le conseiller Vocino demande la dispense de lecture de ce règlement puisque chacun des membres du conseil a reçu une copie du projet. La dispense de lecture est accordée.

09-01-54 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2001-04 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2001-03 CONCERNANT LA PROTECTION CONTRE LES INCENDIES DANS LES ÉDIFICES RÉSIDENTIELS DE PLUS DE SIX LOGEMENTS

Monsieur le conseiller Ronald Cormier donne avis de motion de la présentation lors d'une séance du conseil, du règlement 2001-04 modifiant le règlement 2001-03 concernant la protection contre les incendies dans les édifices résidentiels de plus de six logements;

De plus, monsieur le conseiller Cormier demande la dispense de lecture de ce règlement puisque chacun des membres du conseil a reçu une copie du projet. La dispense de lecture est accordée.

09-01-55 EMPRUNT TEMPORAIRE – RÈGLEMENT 1195 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT AU MONTANT DE 471 000 \$ POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE CANALISATIONS SOUTERRAINES POUR LES SERVICES D'UTILITÉS PUBLIQUES DANS LE SECTEUR « LES COURS CANDIAC », PHASE III A, RUE DE SICILE

CONSIDÉRANT QUE le règlement 1195 décrétant un emprunt au montant de 471 000 \$ pour l'exécution des travaux de canalisations souterraines pour les services d'utilités publiques dans le secteur « Les Cours Candiac », phase III A, rue de Sicile, a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et des Régions le 16 décembre 2008;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire se prévaloir des dispositions de l'article 567 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le trésorier soit autorisé à contracter un emprunt temporaire de 471 000 \$ au moyen de billets remboursables à demande ou par acceptation bancaire, pour et au nom de la Ville de Candiac, à la Banque Royale du Canada, succursale de Candiac;

QUE le maire, monsieur André J. Côté, ou en cas d'incapacité d'agir le maire suppléant, et le trésorier, monsieur Patrick Quirion, ou en cas d'incapacité d'agir l'assistante trésorière, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, les documents nécessaires à cet effet.

09-01-56 RÈGLEMENT 1219 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 555 DE FAÇON À MODIFIER LES LIMITES DE LA ZONE C06-608 POUR CRÉER LES ZONES CONS06-635 ET P06-636 ET D'AJOUTER UNE GRILLE DES USAGES ET NORMES APPLICABLE À CHACUNE DES NOUVELLES ZONES

a) Assemblée publique de consultation :

Monsieur le maire suppléant Charles-André Fortier explique aux personnes présentes l'objet du projet de règlement 1219;

Par la suite, monsieur Fortier invite les personnes qui désirent s'exprimer à se faire entendre;

Aucune intervention.

b) Adoption du second projet de règlement :

CONSIDÉRANT QUE le projet du règlement 1219 modifiant le règlement de zonage 555 de façon à modifier les limites de la zone C06-608 pour créer les zones CONS06-635 et P06-636 et d'ajouter une grille des usages et normes applicable à chacune des nouvelles zones, a été adopté à la séance du 8 décembre 2008;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée de consultation publique a été tenue le 19 janvier 2009;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac adopte le second projet de règlement 1219 modifiant le règlement de zonage 555 de façon à modifier les limites de la zone C06-608 pour créer les zones CONS06-635 et P06-636 et d'ajouter une grille des usages et normes applicable à chacune des nouvelles zones;

QUE le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

09-01-57 ADOPTION – RÈGLEMENT 1222 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1184 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT AU MONTANT DE 1 388 000 \$ POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE CANALISATIONS SOUTERRAINES POUR LES SERVICES D'UTILITÉS PUBLIQUES DANS LE SECTEUR « LES COURS CANDIAC », PHASE II A

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du conseil tenue le 8 décembre 2008, un avis de motion du présent règlement a été donné;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le règlement 1222 modifiant le règlement 1184 décrétant un emprunt au montant de 1 388 000 \$ pour l'exécution des travaux de canalisations souterraines pour les services d'utilités publiques dans le secteur « Les Cours Candiac », phase II A, soit adopté;

QUE le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

09-01-58 AIDE FINANCIÈRE – NEUVIÈME TOURNOI DE RINGUETTE ROUSSILLON

CONSIDÉRANT QUE l'Association de ringuette Roussillon tiendra son neuvième tournoi annuel du 19 au 22 février 2009 aux arénas Wilfrid Lamarche de Saint-Constant, Sportium de Sainte-Catherine, Michel-Normandin de Brossard et le Centre d'entraînement des Canadiens à Brossard;

CONSIDÉRANT QUE l'Association de ringuette Roussillon regroupe près de cent quatre-vingts jeunes filles de Brossard, Candiac, Châteauguay, Delson, La Prairie, Léry, Mercier, Saint-Constant, Saint-Mathieu, Saint-Philippe et Sainte-Catherine;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac accorde une aide financière de 150 \$ à l'Association de ringuette Roussillon sous forme de commandite pour la neuvième édition du tournoi annuel 2009;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-110-00-971.

**Monsieur le maire suppléant Charles-André Fortier invite les citoyens présents
à la période de questions.**

* * *

Six personnes, autres que celles mentionnées au début du procès-verbal, ont assisté à la séance.

09-01-59 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE la séance du conseil soit levée à 20 h 20.

CHARLES-ANDRÉ FORTIER
Maire suppléant

CAROLE LEMAIRE
Greffière